

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 5 mars 2018 à 19 h 30 à la salle Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

En introduction, le conseil municipal accueille monsieur Stéphane Perreault, vice-président aux opérations de la Boulangerie St-Méthode pour présenter un projet d'expansion de l'entreprise.

18-03-65

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Présentation du projet d'agrandissement de la Boulangerie St-Méthode;

Correspondances

4. Réponse de Vidéotron concernant l'implantation dans la tour de télécommunication;
5. Lettre du responsable du Comité des résidents du chemin du Bocage concernant le projet d'annexion;
6. Remerciements de la Corporation de développement communautaire des Appalaches et dévoilement des gagnants du concours de La Grande tournée;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

7. Procès-verbaux : approbation des textes du mois de février 2018;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2018;
9. Paiement d'une partie du montant dû à Sintra Inc.;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 28 février 2018;
11. Offre de services de « Raymond Chabot Grant Thornton » pour le support prévu en administration : attribution d'un mandat et autorisation de signature;
12. Congrès de l'ADMQ 2018 : autorisation d'inscriptions;
13. Cotisation à l'Ordre des urbanistes du Québec : autorisation de paiement;
14. Renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des Municipalités;
15. Renouvellement de l'entente pour le calendrier municipal : autorisation de signature;
16. Adoption du règlement numéro 209-17 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines;
17. Demande d'autorisation de passage du comité de la Féerie des couleurs;
18. Demande de servitude d'Hydro-Québec et de Télébec sur la rue Fortin Nord : autorisation de signature;
19. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle;
20. Formation RCR : autorisation d'inscription;

21. Processus d'embauche d'un technicien en génie civil et en eau potable;
22. Vente d'une parcelle de terrain de la Ferme Olier Renaud Inc. au Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc. : intervention municipale au contrat de vente et autorisation de signatures;
23. Résolution dénonçant la hausse de la facturation de la Sûreté du Québec;

Aménagement, urbanisme et environnement

24. Étude et décision concernant une demande de dérogation mineure présentée pour le 14, rue Principale Est;
25. Adoption des projets environnementaux pour 2018;
26. Avis de motion : projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 69-07;
27. Présentation du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 69-07;
28. Avis de motion : projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 72-07;
29. Présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 72-07;

Développement socio-économique

30. Offre de services pour une vidéo promotionnelle en partenariat avec deux entreprises d'Adstock: autorisation d'une dépense;
31. Site Internet : autorisation de la migration vers adstock.ca;
32. Demande d'aide financière du Défi 4 vents;
33. Subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. : revenus de location de la pharmacie;

Travaux publics et voirie

34. Équipements roulants et fourniture de bétons bitumineux, de pierre et de gravier : autorisation d'appels d'offres sur SEAO;
35. Avis de motion : projet de règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité d'Adstock;
36. Présentation du projet de règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité d'Adstock;
37. Avis de motion : projet de règlement concernant la collecte des encombrants;
38. Présentation du projet de règlement concernant la collecte des encombrants;
39. Travaux 2018 : confirmation au député de la prévision de réalisation de travaux de voirie;

Sécurité publique

40. Avis de motion : projet de règlement décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock;
41. Présentation du projet de règlement décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock;

Loisirs, culture et vie communautaire

42. Finalisation des travaux de réaménagement de la Bibliothèque de l'Avenir : attribution d'un mandat et achat d'équipements;
43. Camp de jour pour la relâche : embauche de deux moniteurs;

Affaires diverses

44. Processus d'embauche d'un(e) technicien(ne) en bâtiment et en environnement;
45. Comptes rendus des élus;
46. Période de questions;
47. Informations générales
48. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux modifications de l'ordre du jour et à l'ajout inscrit à la section « Affaires diverses »,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondances

RÉPONSE DE VIDÉOTRON CONCERNANT L'IMPLANTATION DANS LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

Monsieur le Maire informe les citoyens de la réception d'une lettre de Vidéotron dans le dossier de la tour cellulaire.

LETTRE DU RESPONSABLE DU COMITÉ DES RÉSIDENTS DU CHEMIN DU BOCAGE CONCERNANT LE PROJET D'ANNEXION

Monsieur le Maire informe les citoyens de la réception d'une lettre de la Ville de Thetford Mines relativement au dossier de l'annexion du pourtour du lac à la Truite.

REMERCIEMENTS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES APPALACHES ET DÉVOILEMENT DES GAGNANTS DU CONCOURS DURANT L'ÉVÈNEMENT DE LA GRANDE TOURNÉE DES ORGANISMES

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité a reçu une lettre de remerciement de la Corporation de développement communautaire des Appalaches soulignant l'implication, l'accueil et le dynamisme de la Municipalité dans l'organisation de l'activité la Grande tournée des organismes. Madame Nicole Champagne dévoile également les gagnants du concours durant l'évènement qui se méritent des certificats d'achat local.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

18-03-66

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de février 2018 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-67

DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 452 684,83 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-68

PAIEMENT D'UNE PARTIE DU MONTANT DÛ À « SINTRA INC. »

ATTENDU la demande de « Sintra Inc. » d'acquitter la facture relative aux travaux de pavage effectués l'automne dernier;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été réalisés selon les règles de l'art et dans des conditions optimales;

ATTENDU que le conseil municipal veut s'assurer de la qualité des travaux et obtenir une certaine garantie de la part de « Sintra Inc. »;

ATTENDU que le service des travaux publics de la Municipalité a estimé qu'une somme d'environ 75 000 \$ était nécessaire pour terminer les travaux, corriger les déficiences et s'assurer du mariage des entrées conformément au devis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser un paiement de 100 000 \$ en guise de bonne foi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 28 FÉVRIER 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 28 février 2018 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

18-03-69

OFFRE DE SERVICES DE « RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON » POUR LE SUPPORT PRÉVU EN ADMINISTRATION : ATTRIBUTION D'UN MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les recommandations reçues de la firme externe lors du processus d'embauche à la direction générale;

ATTENDU l'offre de service reçu de Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter de recourir à une ressource concernant un support administratif pour un montant de 3 000 \$, taxes en sus.

- d'affecter la dépense au poste budgétaire « Formation et perfectionnement - 02 13000 454 »;
- d'autoriser monsieur le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-70 CONGRÈS DE L'ADMQ 2018 : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser mesdames Renée Vachon, directrice générale et Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe, à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec.
- de défrayer les coûts d'inscription, soit 1 265 \$, ainsi que les frais afférents;
- d'affecter la dépense au poste budgétaire « Formation et perfectionnement - 02 13000 454 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-71 COTISATION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC : AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement de 675 \$ pour la cotisation du directeur du Service de l'urbanisme et des communications à l'Ordre des urbanistes du Québec.
- d'affecter la dépense au poste budgétaire « Abonnements - 02 61000 494 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-72 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'Adstock à la Fédération québécoise des municipalités pour un montant de 3 112,30 \$ taxes incluses;
- d'affecter la dépense au poste budgétaire « Abonnements - 02 11000 494 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-73 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU CALENDRIER MUNICIPAL : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le conseil municipal souhaite optimiser le visuel de son calendrier municipal en retirant les publicités aux pages du haut de chaque mois;

ATTENDU l'offre proposée par les Éditions Médias Plus Communications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler l'entente pour la réalisation du calendrier municipal avec Éditions Médias Plus Communications;
- d'affecter une somme maximale de 1 900 \$ au poste budgétaire « Promotions et images - 02 11000 494 » afin de compenser les pertes potentielles de revenu en vertu des changements proposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-74

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 209-17 RELATIVEMENT AU PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES

ATTENDU qu'une pétition et une demande ont été déposées le 28 juin 2016 par des citoyens de la Ville de Thetford Mines résidant sur le chemin du Bocage sollicitant l'annexion de leur secteur à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 27 août 2017 par l'association des résidents du chemin Auclair stipulant appuyer le projet d'annexion de leur secteur à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que le chemin du Bocage et le chemin Auclair, situés en bordure du lac à la Truite, sont contigus au territoire de la Municipalité d'Adstock et que deux segments se retrouvent déjà dans cette susdite municipalité;

ATTENDU que le territoire de la Municipalité d'Adstock occupe déjà près de 90 % du pourtour du lac à la Truite;

ATTENDU que les résidents concernés (sur les chemins Bocage, Auclair, Thivierge et Simard) habitent, avec leurs voisins immédiats adstockois, un milieu de vie particulier, soit le lac à la Truite et partagent les mêmes préoccupations face à leur environnement immédiat, qu'ils défendent des intérêts communs et sont impliqués dans les mêmes associations qui les représentent à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock oriente ses actions et définit ses politiques en regard de l'intérêt de ses communautés riveraines puisque ces dernières constituent la majorité de sa population et que son territoire se compose notamment de six lacs;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit circuler en travers de la section de Thetford Mines pour desservir ses citoyens qui se retrouvent dans un cul-de-sac;

ATTENDU que les services municipaux tels la cueillette d'ordures ménagères, des matières recyclables ainsi que le déneigement des chemins du

Bocage, Auclair et Thivierge, secteur Thetford Mines, sont réalisés par la Municipalité d'Adstock, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU qu'il existe une certaine incohérence face à la sécurité publique de cette portion de territoire car deux services de police et deux brigades de sécurité incendie desservent les résidents;

ATTENDU que les règlements de la Ville de Thetford Mines et ceux de la Municipalité d'Adstock sur le plan de l'urbanisme et de l'environnement sont différents ou sont appliqués différemment, conduisant à une discordance notamment quant à l'aménagement du territoire pouvant même nuire à la préservation de ce plan d'eau;

ATTENDU que les résidents concernés se reconnaissent dans la vision de la Municipalité d'Adstock concernant la gestion de son territoire en bordure des lacs et de son approche résolument écologique (naturalisation des bandes riveraines, vidange automatique des fosses septiques, entretien des chemins, des cours d'eau, des fossés et des trappes à sédiments, restriction sur l'abattage d'arbres en zone de villégiature, etc.);

ATTENDU les rencontres préalables qui se sont tenues à ce sujet avec les représentants de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chapitre O.9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 209-17;

ATTENDU que ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 209-17 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-75 **DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU COMITÉ DE LA FÉERIE DES COULEURS**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'autoriser le passage de VTT sur les chemins de la Municipalité d'Adstock lors de l'activité de la Féerie des couleurs qui se tiendra le 15 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-76 **DEMANDE DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET DE TÉLÉBEC SUR LA RUE FORTIN NORD : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la demande d'Hydro-Québec et de Télébec d'obtenir une servitude dans l'emprise publique suite aux travaux de consolidation du parc industriel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser une servitude à Hydro-Québec et à Télébec dans l'emprise publique dans le prolongement de la rue Fortin Nord. Il est également résolu d'autoriser le Maire, monsieur Pascal Binet et la directrice générale, madame Renée Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-77 **TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de déléguer la conseillère Nicole Champagne à assister et à représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de Thetford Inc.. Advenant l'impossibilité de madame Champagne d'y participer, monsieur Michel Rhéaume y sera délégué.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-78 **FORMATION RCR : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Michaël Larente, stagiaire au Service des loisirs, pour une formation RCR d'un montant de 68,99 \$, taxes incluses. La dépense sera affectée au poste budgétaire « 02 70130 454 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-79

PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL ET EN EAU POTABLE

ATTENDU que depuis le départ du directeur des travaux publics, les tâches de coordination et de supervision de ce service sont sous la responsabilité de la directrice générale;

ATTENDU la charge de travail occasionnée par ce surcroît de travail;

ATTENDU que le conseil municipal désire assurer un développement adéquat de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'amorcer un processus de recrutement afin d'embaucher un technicien en génie civil et en eau potable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-80

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA FERME OLIER RENAUD INC. AU CLUB CHASSE ET PÊCHE ST-MÉTHODE – ST-DANIEL INC. : INTERVENTION MUNICIPALE AU CONTRAT DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que le conseil souhaite la mise en valeur du parc de cervidés appartenant au Club de Chasse & Pêche St-Méthode Inc.;

ATTENDU que le conseil municipal demande que la servitude de la Fabrique de la paroisse de St-Esprit des Pentes-Côtes soit retirée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock intervienne au contrat de vente notarié par Ferme Olier Renaud Inc. au Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc. du lot numéro 6 194 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, afin de :

- procéder à la résiliation de la servitude de passage constituée lors de la vente par la Municipalité Saint-Méthode de Frontenac au Club de Chasse & Pêche St-Méthode Inc., aux termes d'un acte reçu par Me Martin Hamel, notaire, le 19 décembre 1990, sous le numéro 3755 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Frontenac, le 4 janvier 1991, sous le numéro 171 212;
- consentir à un droit d'obligation si le Club voulait se départir d'une partie ou de la totalité de l'immeuble acheté;
- convenir avec le Club d'une remise à la Municipalité de tous les immeubles possédés par le Club, par voie de cession gratuite, au cas de cessation des activités du Club ou au cas de dissolution du Club, tenant compte des investissements et des aides de toutes natures apportés par la Municipalité au Club pour permettre son développement;
- de consentir au Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc. les sommes nécessaires pour effectuer la transaction et d'affecter la dépense à la réserve financière « travaux et projets »;
- d'acquitter les montants de la transaction au même poste budgétaire;

Il est également résolu d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire, et madame Renée Vachon, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'intervention notariée au contrat de vente susdit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-81

RÉSOLUTION DÉNONÇANT LA HAUSSE DE LA FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU que les municipalités comptant moins de 50 000 habitants sont desservies par la Sûreté du Québec, à l'exception de celles qui ont maintenu leur corps de police municipale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, l'ensemble des 1041 municipalités desservies par la Sûreté du Québec assume 53 % de ces coûts alors que le gouvernement du Québec en assume 47 %;

ATTENDU qu'en décembre 2017, le ministre de la Sécurité publique a annoncé que le gouvernement du Québec accorderait une aide financière de près de 23 millions de dollars aux municipalités, faisant ainsi passer l'augmentation à 3 % au lieu de l'augmentation prévue de 10,5 % en 2018;

ATTENDU qu'après réception de la facture, l'augmentation « réelle » de la contribution de la Municipalité d'Adstock pour le service de la Sûreté du Québec sera de 25,6 % en 2018, et non pas de 3 %, alors que l'inflation moyenne au Canada n'était que de 1,6 % en 2017;

ATTENDU que cette aide financière n'est pas récurrente et qu'on peut s'attendre à ce que les municipalités paient davantage pour le service de la Sûreté du Québec en 2019;

ATTENDU que les municipalités sont une clientèle captive d'un monopole et ne peuvent pas intervenir dans le processus de négociation de la convention collective, alors que celle-ci a un impact majeur sur l'augmentation des coûts pour les municipalités;

ATTENDU que le modèle de facturation n'est pas équitable et est dépassé, car il cause des disparités entre les municipalités en fonction du service reçu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- qu'il soit demandé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de dénoncer l'information erronée concernant le taux d'augmentation de la contribution des municipalités pour le service de la Sûreté du Québec en 2018, lequel ne reflète pas la réalité et comporte un écart significatif entre l'augmentation réelle et l'information véhiculée;
- qu'il soit demandé à la FQM de prendre en considération, lors de la négociation du prochain « Pacte fiscal », une réduction du risque lié aux augmentations brutales des contributions exigées des municipalités locales pour assurer la desserte policière par la Sûreté du Québec, en vue de faciliter la préparation annuelle des budgets;

- qu'il soit demandé à la FQM de négocier avec le gouvernement du Québec afin que les MRC puissent statuer sur le nombre d'effectifs policiers sur leur territoire, dans le cadre des prochaines ententes décennales à conclure entre la Sûreté du Québec et chacune des MRC;
- qu'il soit demandé au gouvernement du Québec de revoir le modèle de facturation de la desserte de la Sûreté du Québec pour y intégrer de nouveaux facteurs pour atténuer les effets de la valeur de la richesse foncière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

18-03-82

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR LE 14, RUE PRINCIPALE EST

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement d'un immeuble industriel sur la propriété du 14, rue Principale Est. La demande a pour objectif de leur autoriser :

- l'implantation d'une sortie de secours dans la marge de recul de la cour latérale droite (rue Notre-Dame Sud) d'une distance de 0 mètre et l'implantation d'une autre sortie de secours dans la marge de recul de la cour latérale gauche (rue Principale Est) à 3,7 mètres, norme prescrite à 9 mètres (zone tampon) selon l'article 12.1 du règlement de règlement de zonage numéro 69-07;
- l'agrandissement du bâtiment industriel et empiètement dans les marges de recul de la cour latérale gauche (rue Principale Est) variant entre 1,90 mètre à 4,89 mètres, norme prescrite à 9 mètres (zone tampon) selon l'article 12.1 du règlement de zonage;
- la reconstruction et agrandissement de la section des bureaux du bâtiment industriel (rue Principale Est) dans la marge de recul avant de 3,01 mètres, norme prescrite à 6,1 mètres selon l'article 5.7.2 du règlement de zonage;
- le réaménagement du stationnement pour 10 cases, norme prescrite à 17 cases et réaménagement dudit stationnement dans l'ensemble de la cour avant du magasin au lieu de préserver une bande d'un mètre de largeur destinée à l'aménagement paysager selon l'article 15.2.3.2 du règlement de zonage;
- la configuration des cases du stationnement avec une largeur de l'allée d'accès de 6 mètres, norme prescrite à 6,1 mètres selon l'article 15.3 du règlement de zonage.

Monsieur Michel Rhéaume, président du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit aux recommandations du Comité.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Il est proposé par Nelson Turgeon,
Appuyé par Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la dérogation mineure afin de permettre les travaux suivants :
 - l'implantation d'une sortie de secours dans la marge de recul de la cour latérale droite (rue Notre-Dame Sud) de 0 mètre et

- l'implantation d'une autre sortie de secours dans la marge de recul de la cour latérale gauche (rue Principale Est) à 3,7 mètres;
- l'agrandissement du bâtiment industriel et empiètement dans les marges de recul de la cour latérale gauche (rue Principale Est) variant entre 1,90 mètre à 4,89 mètres;
- la reconstruction et agrandissement de la section des bureaux du bâtiment industriel (rue Principale Est) dans une marge de recul avant de 3,01 mètres;
- le réaménagement du stationnement pour 10 cases sans une bande d'un mètre de largeur destinée à l'aménagement paysager;
- la configuration des cases du stationnement avec une largeur de l'allée d'accès de 6 mètres;
- assujettir la délivrance des permis de construction aux conditions suivantes :
 - prendre en considération la proximité de la résidence située au 22 rue Principale Est concernant la conception de l'éclairage s'il y a lieu;
 - obligation de réaliser l'aménagement paysager (tel que prévu sur les plans) de la façade des nouveaux bureaux (rue Principale Est).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-83

ADOPTION DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX POUR 2018

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande de projets environnementaux pour l'année 2018. Ces dernières ont été étudiées auprès du Comité consultatif en environnement (CCE).

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'entériner ces recommandations et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à décaisser, suivant la signature du protocole régissant les travaux, une somme de 54 530 \$ affectée au poste de dépense « Subvention environnement - 02 61000 970 » et répartie comme suit :

• A.P.E.L.-du-Huit	7 490 \$
• Association des propriétaires du lac Jolicoeur	3 240 \$
• Association des propriétaires du lac à la Truite	8 500 \$
• Associations des riverains du Grand lac Saint-François	6 000 \$
• Associations des riverains du lac du Huit	1 800 \$
• Comité d'embellissement	2 500 \$
• Projets conditionnels	25 000 \$

Pour ce qui est du projet de déviation du canal de la rivière de l'Or présenté par l'Association des propriétaires du lac à la Truite, un montant pourrait être accordé advenant une participation financière de la Ville de Thetford Mines.

Concernant le projet d'installation de bernés et d'enrochement de deux cours d'eau, le versement d'un montant de 5 000 \$ pour la réalisation du projet est conditionnel à l'analyse et aux recommandations de la chaire de recherche sur la gestion des eaux pluviales de l'Université Laval.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un projet de règlement afin de modifier le règlement de zonage numéro 69-07.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

Le maire présente le projet de règlement qui pour objet de modifier les dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 69-07 :

- Ajout et modification de définitions;
- Modification des dispositions relatives à la protection des rives et du littoral des cours d'eau et des lacs et de l'encadrement forestier en dans périmètres urbains.

AVIS DE MOTION **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 72-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un projet de règlement afin de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 72-07.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 72-07

Le maire présente le projet de règlement qui pour objet de modifier les dispositions suivantes du règlement sur les permis et certificats numéro 72-07:

- ajout de dispositions et d'une procédure pour l'émission d'un permis d'abattage d'arbres pour les plantations commerciales d'essences résineuses à l'intérieur des périmètres urbains;
- ajout de renseignements à transmettre au fonctionnaire lors d'une demande de certificat d'autorisation dans la bande de protection de protection minimale de cinq mètres devant être renaturalisée des rives des lacs à la Truite, Bolduc, du Huit, Grand lac Saint-François, Jolicoeur et Rochu et des cours d'eau en zone de villégiature.

Développement socio-économique

18-03-84 **OFFRE DE SERVICES POUR UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE EN PARTENARIAT AVEC DEUX ENTREPRISES D'ADSTOCK: AUTORISATION D'UNE DÉPENSE**

ATTENDU les enjeux de recrutement de la main-d'œuvre des deux plus grandes entreprises d'Adstock soient la Boulangerie St-Méthode et Bercomac Ltée;

ATTENDU que ces entreprises ont approché la Municipalité pour la réalisation d'une vidéo qui servira à la promotion et la mise en valeur de la Municipalité afin d'encourager l'attractivité;

ATTENDU que cette mesure est une action découlant du plan d'action de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité;

ATTENDU l'offre de service de l'agence Les Prétentieux à la Boulangerie St-Méthode;

ATTENDU que le montant de la facture sera acquitté à parts égales entre la Municipalité d'Adstock, Bercomac Ltée et la Boulangerie St-Méthode;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'acquitter le tiers de la facture, soit 2 847,55 \$, taxes incluses, avec Bercomac Ltée et la Boulangerie St-Méthode;
- d'affecter la dépense au poste budgétaire « Image et promotion - 02 62900 345 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-85

SITE INTERNET : AUTORISATION DE LA MIGRATION VERS ADSTOCK.CA

ATTENDU la refonte actuelle du site Internet;

ATTENDU le souhait de rendre plus attractif le nom de domaine de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de simplifier l'adresse Internet et de migrer vers l'adresse www.adstock.ca.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-86

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU DÉFI 4 VENTS

Le secrétariat municipal accuse réception d'une demande d'aide financière, au montant de 5 000 \$, provenant de l'organisation du Défi 4 Vents pour la réalisation de la tenue de l'évènement qui aura lieu le samedi 2 juin 2018.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ à l'organisation du Défi 4 Vents conditionnellement à la réception de leur plan de visibilité;
- d'affecter la dépense au poste budgétaire « Subventions aux organismes - 02 70120 970 »;
- d'autoriser la tenue de l'évènement 2018 sur le territoire municipal de confirmer l'autorisation d'utiliser des voies publiques de la municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-87

SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : REVENUS DE LA PHARMACIE

ATTENDU que le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. (CPI), pour ses activités de développement industriel dans la municipalité, perçoit et conserve mensuellement le loyer de la pharmacie installée dans un édifice appartenant à la Municipalité;

ATTENDU que pour les années 2018 et 2019, le bail se terminant le 31 octobre 2017, le montant pour 24 mois versé par la direction de la pharmacie à titre de loyer s'élève à 19 315,80 \$, c'est-à-dire un loyer mensuel de 700 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette pratique n'est nullement interdite, toutefois, au nom de la transparence, il y a lieu de faire apparaître, aux livres comptables de la Municipalité, cette notion à titre de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon;

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., de percevoir et de conserver, à titre de subvention municipale, les revenus provenant de la location de la pharmacie et d'inscrire, aux livres comptables de la municipalité pour l'année 2018 et 2019, un revenu et une dépense de 19 315,80 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

18-03-88

ÉQUIPEMENTS ROULANTS ET FOURNITURE DE BÉTONS BITUMINEUX, DE PIERRE ET DE GRAVIER : AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES SUR SEAO

ATTENDU le vieillissement des équipements roulants de la Municipalité et les coûts annuels récurrents de réparation;

ATTENDU la volonté du conseil municipal déjà exprimée de rajeunir sa flotte de véhicules;

ATTENDU que la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour l'acquisition de nouveaux équipements roulants;

ATTENDU que la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour la fourniture de gravier de type conforme et non conforme ainsi que pour de la pierre concassée conforme et non conforme;

ATTENDU que la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour la fourniture, la livraison et la pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Renée Vachon, à demander des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour ce qui suit :

- acquisition de nouveaux équipements roulants;
- fourniture de pierre concassée;

- fourniture de gravier;
- fourniture, livraison et pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES RÉSEAUX
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un projet de règlement concernant les branchements et les rejets dans les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial de la Municipalité d'Adstock.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION
DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

Le maire présente le projet de règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité d'Adstock. Ce règlement remplacera le règlement 172-15 et visera à ajouter des dispositions concernant les frais de branchements aux réseaux et l'ouverture et la fermeture de valve d'eau.

**AVIS DE
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES
ENCOMBRANTS**

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un projet de règlement concernant la collecte des encombrants.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE
DES ENCOMBRANTS**

Le maire présente le projet de règlement concernant la collecte des encombrants.

18-03-89

**TRAVAUX 2018 : CONFIRMATION AU DÉPUTÉ DE LA PRÉVISION DE
RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont prévu et réservé des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire;

ATTENDU que pour se qualifier au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2018-2019, le député de la circonscription provinciale exige une confirmation par laquelle la Municipalité prévoit réaliser les travaux identifiés à son programme d'investissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de confirmer, au bureau du député-ministre Laurent Lessard, que la Municipalité d'Adstock prévoit investir la somme d'au moins 1 000 000 \$, au cours de l'année 2018, pour la réfection et l'amélioration des infrastructures routières suivantes :

- Route du Lac-Saint-François;
- Chemin J.-E.-Fortin;
- Chemin de la Grande-Ligne;
- Rang Turgeon;
- 6^e Rang (en lien avec la prolongation de la route pour le projet du mont Adstock);

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

**AVIS DE
MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS LORS DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un projet de règlement décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS LORS DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Le maire présente le projet de règlement décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock.

Loisirs, culture et vie communautaire

18-03-90

FINALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AVENIR : ATTRIBUTION D'UN MANDAT ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU que les travaux de la mezzanine de la bibliothèque ne sont pas complétés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer un mandat pour la finalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la finalisation des travaux de la mezzanine et d'attribuer, s'il y a lieu, un mandat à Constructions Marquis Poulin;
- de finaliser l'achat des équipements de cuisine à Équipement commercial M.F.;
- de procéder à l'achat d'étagères;
- d'autoriser les travaux excédentaires et d'affecter la dépense à même les surplus non affectés de 2017, provenant de l'aide financière de la Caisse Desjardins de la région de Thetford reçu à la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-03-91

CAMP DE JOUR POUR LA RELÂCHE : EMBAUCHE DE DEUX MONITEURS

ATTENDU le désir d'offrir un service de garde auprès des familles d'Adstock pendant la semaine de relâche;

ATTENDU le plan d'action de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de procéder à l'embauche au Service des loisirs de madame Mégane Pomerleau et de monsieur Antoine Simoneau au salaire minimum.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

18-03-92

PROCESSUS D'EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU l'analyse des tâches effectuées à l'intérieur du Service de l'urbanisme;

ATTENDU la redistribution des tâches au sein de ce service et l'ajout de certaines fonctions en matière de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la Municipalité souhaite embaucher un technicien en bâtiment et en environnement et un technicien en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'amorcer le processus de recrutement afin d'embaucher un(e) technicien(ne) en bâtiment et en environnement et un(e) un technicien(ne) en environnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- 9 avril : prochaine séance du conseil municipal;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-03-93

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 22h17.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon